

## Plan Reprise Activité « Salle GIARDINI » – Phase 4

*Applicable au 07/09/2020*

### I – ACCUEIL DU PUBLIC

- 1- **Accueil du public : MASQUE OBLIGATOIRE DES L'ENTREE (à l'exception des enfants de moins de 11 ans et lors d'activités physiques)**
  - En l'absence de gardien sur le site, chaque association/club utilisateur sera seul responsable de la bonne mise en œuvre du protocole sanitaire conforme au décret 2020-860 et aux directives de sa fédération de tutelle, qu'elle aura préalablement produit et fourni à la municipalité (gestionnaire de l'équipement) ;
  - Il est interdit de boire et manger dans la salle GIARDINI ;

### II – ENTRETIEN DES LOCAUX

- Nettoyage de la salle et désinfection des zones de contacts :
  - o Lors de l'intervention journalière

### III – AUTRES DISPOSITIONS

- En sus des dispositions précitées, et pour la mise en œuvre de son activité sportive, chaque association/club devra produire et fournir à la municipalité (gestionnaire de l'équipement) un protocole sanitaire conforme au décret 2020-860 et aux directives de sa fédération de tutelle.